

<p><b>REGLEMENT PARTICULIER</b> <b>CHAMPIONNAT PREREGIONAL MASCULIN</b></p>
---

## Saison 2010-2011

### 1 - Engagement

L'engagement est automatique et la composition de la poule se fait en fonction des classements, des montées et des descentes de la saison précédente.

### 2 - Qualifications et obligations

Tous les joueurs nés en 1993 et avant, peuvent participer à cette compétition.

Pour les autres points, se référer à l'article 4 des règlements généraux des compétitions départementales.

### 3 - Formule de l'épreuve

Ce championnat se déroulera en 2 phases :

- Pour la première partie du championnat, les 16 équipes seront réparties en 2 poules de 8 équipes chacune.
- La deuxième phase se déroulera en 2 poules de niveau :

- la poule d'accession sera constituée des 3 premières équipes du classement de chaque poule de la 1ère phase. Aucun résultat de la première phase ne sera maintenu.

- la poule de relégation sera constituée des équipes classées de la 4ème à la 8ème place à l'issue de la 1ère phase. Les résultats de la première phase concernant ces équipes seront conservés.

Les matchs se déroulent suivant les règles fédérales.

Les classements sont établis suivant les critères de la FFHB.

### 4 - Accession

Le champion Drôme-Ardèche, premier de la poule d'accession accède à la division supérieure.

### 5 - Relégation

Selon le nombre d'équipes reléguées du niveau régional, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable. Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive).